

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 29 (1893)

**Heft:** 1

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXIX<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 1



GENÈVE

1<sup>er</sup> Janvier 1893

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE  
DE LA  
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

---

**Sommaire :** Aux Sociétaires. — L'Ecole et la Démocratie. — La Grammaire française au point de vue éducatif. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique: Introduction; Exercices scolaires; Mathématiques élémentaires.

---

**Ce numéro contient un supplément de 8 pages**

---

## AUX SOCIÉTAIRES

---

Le Comité directeur de Genève assume pour la troisième fois la responsabilité de l'*Educateur* et de l'organisation du Congrès scolaire. Il connaît par expérience toutes les difficultés de l'entreprise, mais le succès avec lequel ses prédécesseurs anciens ou immédiats ont réussi à la conduire, est de nature à lui inspirer une pleine confiance.

A défaut d'autres encouragements, l'exemple du Comité de la Chaux-de-Fonds suffirait à dissiper ses dernières inquiétudes.

Sachons gré à nos amis des Montagnes neuchâteloises de leur courageuse initiative, du dévouement avec lequel ils ont accepté leur mission, de leurs intelligents efforts pour maintenir intacte la cohésion nécessaire entre les divers groupes réunis sous le drapeau de la Fédération des instituteurs de la Suisse romande.

Qu'ils reçoivent ici, de la part de leurs collègues et de tous

ceux qui les ont vus à l'œuvre, le tribut d'éloges et de gratitude auquel ils ont si justement droit !

Il est difficile, en ce temps où l'esprit humain est sollicité de divers côtés par tant de conceptions, de systèmes, de publications qui prétendent au monopole de l'originalité, il est difficile, disons-nous, de résister à certains entraînements et de ne pas croire que les autres font mieux que nous, que la vérité pédagogique réside surtout au delà de nos frontières.

C'est une erreur contre laquelle il ne faut pas cesser de réagir. Enfants du pays romand, dépositaires d'un génie propre dont la source remonte aux origines mêmes de notre histoire, investis d'un rôle spécial d'équilibre et de pondération dans le développement politique et social de la Suisse contemporaine, nous devons, sous peine de sujétion spirituelle, conserver à notre vie, à nos institutions, à nos écoles, à notre littérature un caractère profondément national, qui s'éclaire et se vivifie au contact d'autrui, sans se laisser jamais ni diminuer, ni déchoir.

Nous y perdons en dehors brillants ; qu'importe si nous y gagnons en patriotisme, en force de conviction, en moralité, si nous gardons une individualité qui soit tout à la fois notre marque distinctive et notre légitime orgueil ?

Comme leurs devanciers, nos amis de Neuchâtel ont eu les yeux constamment dirigés vers cette grande obligation. Ils s'inspiraient en cela des nobles enseignements que leur a légués Alexandre Daguet, le professeur aimé, l'historien érudit et sage, le pédagogue habile qui a fondé la réputation de l'*Educateur* par delà les limites comme au dedans du pays suisse.

Notre rôle, à nous Genevois, est tout indiqué ; nous n'avons qu'à suivre la trace de ces ouvriers, en nous ingéniant à perfectionner l'œuvre commencée.

Faire toujours plus de l'*Educateur* une revue bien renseignée, sérieuse, variée dans ses articles, résolue à défendre les intérêts de ses commettants, ouverte aux idées justes, assises sur le principe de l'évolution scientifique dans le domaine de l'éducation et de la psychologie, en dehors de tout parti-pris d'école et de système, une revue digne de la cité qui a donné le jour à l'auteur de l'*Emile*, digne de l'homme éminent qui l'a rédigée pendant un quart de siècle, tel est le programme fécond qui s'impose à notre activité.

Pour l'accomplir en son intégralité, nous avons besoin du concours de tous. Il nous est heureusement acquis ; nous n'avons

pas adressé un vain appel aux lumières et au dévouement patriotique de ceux, et ils sont nombreux parmi nous, pour qui l'école populaire apparaît comme la source du travail utile, le facteur essentiel de l'émancipation sociale, le plus solide rempart de notre esprit national et de nos libertés.

Nous avons, pour mener la tâche à bien, adopté la méthode dite de division du travail. La direction de la partie pratique est confiée à deux personnes. Tandis que M. Charrey, vice-président du Comité, sera chargé des exercices et modèles de leçons rentrant dans l'enseignement général, M. Yersin s'occupera plus particulièrement de ce qui concerne les mathématiques, comme il l'a fait avec succès il y a huit ans.

Nous regrettons que ce dernier n'ait pas cru devoir accepter de fonctions dans le Comité directeur. Nous aurions été heureux de le compter parmi nous.

Les deux rédacteurs de la partie pratique se sont d'ailleurs entourés d'une élite de jeunes maîtres que nos lecteurs pourront juger et apprécier sur leurs travaux.

Les correspondants cantonaux seront les mêmes: M. Eug. Freymond, instituteur, représentera le canton de Vaud, M. Knapp, professeur, le canton de Neuchâtel. Quant à M. Gobat, inspecteur, qui a rempli jusqu'ici avec distinction les fonctions de correspondant du Jura bernois, le comité de la section jurassienne nous avait prévenus qu'il les continuerait sans doute. Or M. Gobat nous informe qu'il a donné sa démission, que cependant il enverra de la copie à l'*Educateur*.

Chacun regrettera sa détermination, motivée par des occupations multiples.

N'oublions pas d'ajouter que trois des meilleurs amis du journal: MM. Guex, directeur des écoles normales vaudoises, Léon Latour, inspecteur à Corcelles, et Hermenjat, ancien directeur de l'Ecole d'application à Lausanne, dont la compétence est connue, ont bien voulu nous promettre également un concours actif.

Enfin, parmi les collaborateurs qui ont répondu d'une manière affirmative à nos sollicitations, il nous suffira de citer MM. Duproix, H. Fazy, Jaquemot, Dr Ladame, Paul Oltramare, Süss, Tschumi, Wertheimer, Yung, M<sup>me</sup> Welter-Crot, professeurs, MM. Ch. Faure, Fivat, directeur de l'Ecole supérieure de commerce, Lecoultr<sup>e</sup>, directeur du Collège de Genève, Maire et Zbinden, maîtres au Collège de Genève, A. Lemaitre, régent au Collège de Carouge, Denis, régent à Plainpalais, ainsi qu'un grand nombre de nos collègues de l'enseignement secondaire et primaire, dont la liste serait trop longue.

Il va sans dire que nous accueillerons avec plaisir toutes les communications intéressantes, d'où qu'elles viennent, à la condition qu'elles demeurent étrangères à l'esprit de dénigrement comme aux polémiques personnelles.

N'oublions jamais que l'*Educateur*, c'est un de ses traits caractéristiques, est une tribune largement accessible, un centre de ralliement pour les divers groupes qui constituent l'association romande.

A ce titre, il doit se plier aux règles de la tolérance mutuelle, pratiquer le respect des opinions sincères, obéir en toute occasion à la voix de la justice et de l'équité.

Telle sera notre ligne de conduite. Nous ne doutons pas qu'à y rester fidèles nous gagnerons l'estime et la confiance qui nous sont indispensables pour l'accomplissement de notre mandat. Heureux serons-nous si nos principes et nos convictions trouvent un nouveau moyen de s'affirmer et de prévaloir, grâce à l'union de tous les hommes capables de les défendre et de les partager, dans l'unique préoccupation du progrès humain et patriotique.

Que nos amis, nos collègues, les différentes sections veuillent bien nous aider ! Nous saurons faire notre devoir.

*Genève, décembre 1892.*

Le Comité directeur.

## L'ÉCOLE ET LA DÉMOCRATIE

C'est la République qui doit posséder les meilleures écoles, il n'est pas téméraire de l'affirmer. La démocratie étant la forme la plus adéquate, la plus parfaite d'une société politique, a pour mission de témoigner une sollicitude particulière à l'enfance, en vue des grandes responsabilités qui l'attendent.

En monarchie, l'intérêt de la dynastie ou des classes dirigeantes, l'espoir d'une conquête ou d'une revanche sont les mobiles déterminants. La Prusse d'Iéna s'est reconstituée sur cette formule : Une école, une armée ! Et la poursuite exclusive de son plan de relèvement national lui a valu, après la plus sanglante des épopées, l'hégémonie européenne.

Nos visées, à nous Suisses, sont plus modestes et moins redoutables. Nous réclamons instamment la paix entre les hommes et le droit à l'existence économique.

Sous la pression des circonstances extérieures, l'Ecole populaire a subi insensiblement l'évolution qui s'est opérée déjà

dans l'enseignement secondaire, émancipé de la tutelle exclusive des humanités antiques. L'organisation d'autrefois s'est modifiée selon les besoins nouveaux et les données de la science expérimentale. Elle s'est démocratisée, obéissant à une loi plus forte que toutes les volontés.

La culture ancienne a dû céder de sa place au classicisme moderne.

De même l'Ecole populaire est considérée de plus en plus comme la source de la force morale et l'outil de la résistance matérielle, sans lesquelles le travailleur serait broyé dans le choc de la concurrence entre nations.

Il faut le préparer, sinon pour le champ de bataille qui sauvera notre neutralité, du moins pour la mêlée, plus imprévisible peut-être, de la lutte économique.

Aussi, voyez les progrès accomplis.

La fréquentation de l'Ecole, autrefois libre, est maintenant obligatoire.

L'empirisme régnait en maître; il a disparu devant l'esprit de méthode et la logique des nécessités concrètes.

L'Ecole n'était accessible qu'aux enfants de la classe aisée ou riche; aujourd'hui, elle est ouverte à tous, sans distinction de naissance, de fortune ou de classe. La nation future se retrouve tout entière sur les bancs de l'Ecole, avec ses qualités et ses défauts, avec le germe des passions nobles ou basses, des instincts bons ou mauvais, qui font mouvoir l'humanité. Quelle charge d'âmes!

L'Ecole était la propriété, la chose de l'esprit étroitement confessionnel et sectaire; elle est aujourd'hui, du moins chez les peuples fidèles à l'idéal de liberté, le domaine du respect de la conscience, l'asile où la cervelle enfantine s'épanouit sans contrainte.

L'enfant du peuple n'est plus envisagé comme un être inférieur, prédestiné à une existence végétative, à un rôle de subordination. La résignation bête et passive, l'humilité enseignée comme la suprême vertu ne sont plus son lot et sa fin. Tous les horizons lui sont ouverts. Si son intelligence lui interdit d'aspirer aux situations éminentes de la société, il peut au moins trouver en lui-même, dans la pratique de ses devoirs personnels et patriotiques, dans le goût du livre, des joies profondes qui l'élèveront à ses propres yeux bien au-dessus de sa condition.

C'est que l'égalité des droits, impliquant une somme égale de devoirs, a bouleversé la notion même de la souveraineté, autrefois le privilège du petit nombre.

L'enfant à l'Ecole apparaît donc comme une individualité naissante, comme un organisme complet, formé de parties délicates et fragiles, qu'une culture attentive et rationnelle peut seule adapter au fonctionnement d'un organisme plus compliqué: celui de la vie civique et sociale.

« Celui qui plante, dit le Père Girard, n'est rien; celui qui arrose n'est rien; mais celui-là seul est quelque chose qui donne de l'accroissement. »

Or cette pensée ne s'entend pas seulement de la croissance physique ou du développement intellectuel; l'enfant serait incomplet, insuffisamment préparé à son rôle futur de citoyen, de travailleur et de père de famille. Elle comprend aussi et surtout l'accroissement des énergies morales, qui seules fondent le bonheur des individus et la véritable indépendance des nations. La volonté, mise au service de l'esprit, tendue vers l'accomplissement du bien, la force intime qui repose sur l'équilibre des facultés et de la raison, qui permet de se raidir contre les entraînements, les suggestions funestes, les défaillances du courage, de la foi dans l'éternelle justice, ne sont-ce pas les conditions primordiales d'une sorte d'état parfait où l'homme est rendu supérieur aux événements comme aux coups du sort?

Rien ne remplace ce triple airain, cette armure invincible forgée surtout par le travail quotidien de l'éducation. A son défaut, l'homme reste impuissant et faible devant le mauvais exemple, devant le vice, devant le mal. La misère, une cause de force majeure le trouvent d'avance résigné à tous les compromis de conscience, à toutes les capitulations d'honneur.

Qu'importe alors l'instruction, si elle se borne à fournir au vaincu de la vie les moyens de masquer sa honte ou sa déchéance!

C'est à l'Ecole et à la famille que revient la grande tâche de former les âmes droites et les coeurs purs.

« Le développement intégral, a dit M. Emile Caro, le degré d'excellence relative auquel peut arriver l'être humain, voilà ce qui juge en dernier ressort toutes les formes politiques et sociales. »

Or aucun organisme politique et social n'offre des gages de prospérité durable, s'il n'est érigé sur l'union de l'Ecole et de la famille concourant au but par une action simultanée.

Si l'Ecole végète, souffre, c'est qu'un rouage grince dans l'Etat, que la machine est mal construite ou mal graissée. Si, d'autre part, la famille vient à disparaître, laissant le pauvre petit sans soutien, si ses chefs, oubliieux des devoirs que leur

dictent la nature et la loi, ou inaptes à les remplir, trahissent la plus sacrée de leurs obligations en refusant à l'enfant la subsistance quotidienne, l'instruction, les soins matériels, la surveillance qui le prévient contre les occasions de chute, alors l'Etat doit intervenir dans la grandeur de sa mission de solidarité.

Investi par l'exercice même de la souveraineté nationale du rôle de providence collective, n'est-ce pas à lui qu'il appartient de punir le père coupable, de suppléer la famille incapable ou absente, de dispenser la nourriture temporelle et spirituelle au jeune déshérité, en un mot d'exercer la puissance échappée à des mains indignes ou trop débiles?

Et non-seulement cela est humain, cela est nécessaire et juste: nécessaire, parce que l'initiative individuelle, livrée à ses seules forces, n'a pu que démontrer son insuffisance; juste, parce que l'être abandonné, dont la naissance fut peut-être le premier malheur, qui n'a pas demandé à venir au monde, ne peut invoquer d'autre appui que celui de la société qui lui impose ses cadres et qui lui réclamera peut-être le sacrifice suprême de sa vie pour assurer l'intégrité de son sol et le maintien de sa liberté.

Et si cette nécessité, cette justice n'existaient pas, quelle atteinte portée à la notion de la fraternité contenue dans la formule politique et philosophique de la patrie! Et si la réalisation tangible de l'idée de solidarité qu'impliquent l'institution de l'armée pour la défense du territoire et la loi civile qui protège les personnes, les biens et les richesses, ne devait pas s'étendre aux maux croissants qui accablent l'humanité laborieuse dès son berceau, pour ainsi dire, quels germes morbides déposés, comme autant d'agents de corruption, dans le sentiment du devoir individuel et collectif!

Cette considération est de celles qui, pour nous, dominent la question tout entière.

L'Ecole doit donc être dirigée par la bonté prévoyante. Lorsque l'enfant ne discerne pas dans les paroles et les actes de ses parents, de son instituteur, le mobile de l'amour, lui qui a soif de sympathie et de tendresse, un ressort, le plus vigoureux, le plus puissant, celui de la confiance et de l'émulation, semble se briser en lui.

Notre ami Villommet, de Neuchâtel, répondait un jour par ce mot profond à quelqu'un qui lui parlait de sa longue carrière de dévouement à l'Ecole: « Si nous ne les aimions pas, quel enfer! »

Sous l'égide de son pays, entouré de la chaude affection de ses maîtres, assuré contre les faux pas, l'enfant le plus délaissé, le plus misérable, voyant s'accomplir sous ses yeux le phénomène incessant de la convergence des efforts tentés pour le rendre instruit et libre, marchera droit dans le chemin qui conduit au travail et à l'honneur.

Arrivé à l'âge d'homme, il fera pour les autres ce qu'on a fait pour lui. Il rapportera sur ceux qui l'ont aimé, qui l'ont créé à son tour citoyen, père de famille, sur la patrie, en laquelle il symbolise la fraternité humaine, le mérite de la force de résistance et d'impulsion mise en lui, à laquelle il doit sa paix intérieure et la norme de sa conduite. Digne de ceux qui l'ont élevé, il saura conserver, comme un legs précieux, les leçons gravées dans sa pensée et dans son âme en traits ineffaçables.

Mais ces leçons n'auront point été le fruit du caprice ou l'effet du hasard. Elles auront découlé d'un plan soigneusement établi sur l'observation scientifique et sur l'étude des faits naturels. Il n'est pas une branche qui n'ait concouru à cet enseignement éducatif constituant comme la moelle de « la science livresque », pour employer l'expression de Montaigne.

Apprenez à l'enfant à constater dans les leçons de l'histoire, dans les exposés si attrayants de la géographie, dans l'étude des phénomènes de la nature, limitée aux notions essentielles, que le monde physique et le monde moral sont soumis à des règles qu'on ne saurait enfreindre impunément, car elles comportent une sanction supérieure. Montrez-lui, dans ces lois, l'effet d'une divine harmonie dont le trouble engendre fatallement le mal pour la créature humaine. Alors son esprit, incessamment illuminé des traits d'une vérité qui éclate de toutes parts, se convaincra que la loi morale revêt la forme la plus achevée de l'intérêt qui doit guider les actions de l'individu comme celles de la communauté.

Prouvez-lui que le travail, fils de la volonté, de l'intelligence et du cœur, est l'instrument par excellence des vertus pratiques. Non pas le travail accepté comme une corvée, comme un labeur déprimant et servile, celui qui fait les déclassés, mais le travail qui bannit l'envie, laisse l'homme content de son sort, le renforce, le relève et l'ennoblit, ce travail opiniâtre et fécond qui recèle d'autant plus de satisfactions et de récompenses intimes que la difficulté surmontée a été plus grande, ce travail, en un mot, dont l'illustre Franklin disait : « Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux ? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir ; le travail n'a pas besoin de souhaits. Celui qui vit d'espérances court le risque de mourir de faim. »

A. GAVARD.

## La Grammaire française considérée au point de vue éducatif

Faire entrer avant tout le plus de connaissances possible dans un jeune cerveau, ne peut plus être considéré aujourd'hui comme un idéal pédagogique suffisant. On estime avec raison que l'intelligence a aussi le droit d'être cultivée pour elle-même, en vue de ses acquisitions futures; en d'autres termes, que tout enseignement doit, en fournissant à l'esprit les connaissances nécessaires, le développer dans la mesure du possible. Nous nous proposons de montrer d'une manière générale comment, à tous les degrés de l'enseignement, une étude bien conduite de la grammaire française peut répondre à ce desideratum.

A l'école primaire, dans les classes inférieures des collèges ou dans les établissements similaires, la méthode à suivre pour l'enseignement de la grammaire se réduit à 3 points principaux : 1<sup>o</sup> Donner au tableau noir des exemples tirés du bon langage, d'où les élèves déduisent les règles. — 2<sup>o</sup> Faire trouver de nombreux exemples prouvant qu'on a compris la règle et qu'on sait l'employer. — 3<sup>o</sup> Assurer par de fréquents exercices oraux ou écrits (dictées) l'application de la loi.

Nous ne croyons pas nécessaire de justifier longuement la préférence que nous donnons à cette méthode expérimentale. Ce qu'on affirmait purement et simplement autrefois, elle le fait découvrir par la comparaison d'un certain nombre de faits donnés; l'effort intellectuel est donc plus grand. En outre elle est conforme à cette condition de l'esprit humain qui veut qu'on s'élève du particulier au général, du simple au composé, si bien que ce n'est pas le langage (ensemble de faits) qui est sorti de la grammaire (ensemble de lois), mais bien la grammaire qui est sortie du langage. Cette méthode est donc naturelle et tend essentiellement à développer les forces intellectuelles.

Nous voudrions en second lieu attirer tout particulièrement l'attention des éducateurs sur le choix des exemples et des exercices qu'ils emploient. Il y a là, en effet, comme le père Girard l'a démontré, un puissant moyen d'augmenter les connaissances des élèves et de leur inculquer quelques directions propres à former le cœur. Il faut, croyons-nous, proscrire autant que possible ces phrases vides de sens et dénuées d'intérêt qui abondent dans certaines grammaires.

L'exemple qu'on donne doit servir à autre chose encore qu'à l'acquisition d'une règle; il peut ordinairement être l'expression d'une vérité scientifique ou morale, mise bien entendu à la portée de ceux auxquels il s'adresse; on peut y introduire un trait d'histoire nationale, un grand nom, un grand dévouement, enfin tout ce qu'on voudra, pourvu que ce soit quelque chose de bon, de beau ou d'utile. Tout ceci s'applique, dans une bien plus large mesure, aux exercices oraux et aux dictées. Quant aux exemples que l'élève doit tirer lui-même de son propre fonds, on peut l'obliger à les prendre dans certains domaines qui lui sont familiers et à concentrer ainsi sa réflexion sur un seul point. C'est là une discipline d'esprit à laquelle nous devons l'accoutumer de bonne heure.

Mais tous ces procédés ne seraient que peu de chose sans l'*analyse*, qui doit suivre une marche parallèle à la leur. Par l'*analyse* des mots et des propositions, l'enfant *prendra conscience* du langage et en constatéra la logique, souvent faussée par des grammairiens ignorant les lois historiques des langues. Il se rendra compte du rôle des mots dans la phrase et des rapports qui les unissent. Sur ce point encore, le père Girard a vu juste et ses pages lumineuses convaincront, mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, ceux qui voudront bien les relire. Ah! la merveilleuse éducatrice de la pensée qu'une analyse simple, bien conduite et dépourvue de tout ce fatras qui s'étale trop souvent encore dans les grammaires actuellement en vigueur!

Il nous reste à discuter une dernière question: A quel moment peut-on donner au jeune garçon l'idée de l'*évolution du langage*? Quand peut-on lui faire concevoir que, de même qu'un être humain passe par différentes phases de croissance, une langue naît d'une autre ou plutôt la continue pour se transformer à son tour dans le cours des âges; en un mot, quand peut-on aborder la grammaire historique, qui seule répond aux pourquoi de la grammaire proprement dite?

Avec des élèves avancés n'ayant pas fait de latin, on se bornera à deux points. Par l'étude de la dérivation et de la composition des mots, ils verront qu'un même préfixe ou suffixe, ajouté à tel ou tel autre radical, en modifie le sens d'une manière constante. Ils acquerront alors la notion d'un mot primitif, d'une racine qui a donné naissance à de nombreux rejetons, et appliqueront au langage le principe de causalité.

En outre, en leur faisant comparer par exemple un texte facile du XVI<sup>me</sup> siècle (*l'Aubespine* de Ronsard) et un fragment de poésie moderne, on leur montrera combien le français s'est transformé. Vouloir aller plus loin serait dépasser la portée de leur intelligence. Mais les programmes des classes supérieures des collèges d'humanités comportent en général une étude historique des sons (Phonétique) et des formes (Morphologie). Enseigner ces deux chapitres de la grammaire historique pour eux-mêmes, sans les employer à faire naître l'idée d'évolution, nous paraît un non-sens; il n'y a pas d'étude qui rebute davantage les élèves, même les mieux disposés. Mais si, au moyen d'exemples absolument concluants, on leur montre comment les sons principaux du latin vulgaire se sont transformés aux XIII<sup>me</sup>, XVI<sup>me</sup> et XIX<sup>me</sup> siècles en des sons plus ou moins éloignés, si on fait de même pour les formes, ils verront, en rapprochant le point de départ du point d'arrivée, que les faits linguistiques ont suivi une marche lente, mais constante, que rien ne provient de rien, et les causes restées jusqu'alors inconnues apparaîtront clairement.

Nous avons nous-même, l'an dernier, pratiqué cet enseignement dans ce sens, en suivant la méthode que nous avons exposée au commencement de cet article, et nous devons déclarer qu'il nous a donné une vive satisfaction. On s'est élevé dernièrement à Genève contre l'étude du vieux français au Collège, mais, comprise comme nous la comprenons, cette étude est le complément essentiel de toute éducation littéraire, elle est d'une haute valeur pour le développement intellectuel d'un jeune homme,

car elle l'initie à la méthode historique qui a créé la science moderne et qu'il rencontrera constamment dans les cours de l'Université.

Louis ZBINDEN, lic. litt.

## CORRESPONDANCE

*Delémont, le 20 décembre 1892.*

### **Loi scolaire. — Subventions à accorder par la Confédération aux écoles primaires. — Vêtements pour enfants pauvres.**

Le Grand Conseil bernois ayant terminé la discussion de la loi scolaire, qui est depuis dix ans sur le chantier, a éprouvé un scrupule. Il a tenu à prendre l'avis de la Direction cantonale des finances sur la portée financière du projet. La Direction de l'Instruction publique a, pour sa part, élaboré un rapport sur les dépenses nouvelles occasionnées par la loi en question.

D'après l'art. 47, l'Etat fournit à moitié prix les fournitures scolaires délivrées gratuitement aux enfants pauvres. En comptant à 12,000 le nombre de ces derniers et en fixant à quatre francs la valeur annuelle des fournitures scolaires par enfant, on trouve une dépense de 24,000 fr. Au lieu de 5 %, les communes dont les facultés contributives sont compromises, recevront 10 % des frais de construction de leurs maisons d'école: dépense nouvelle de 10,000 francs.

Aux termes de l'article 27, les subventions de l'Etat varieront de 450 à 750 fr. pour les instituteurs, et de 300 à 450 fr. pour les institutrices. C'est une dépense en plus de 548,000 fr.

L'article 28 fixe un subside annuel de 100,000 francs aux communes pauvres, soit 65,000 francs de plus que la dépense actuelle.

L'article 27 ouvre un crédit de 10,000 fr. à la Direction de l'instruction publique pour les bibliothèques, les moyens d'enseignement, etc. En outre, l'Etat accorde un subside aux communes qui introduiront la gratuité des fournitures scolaires. A 50 centimes par élève, la dépense s'élève à 50,000 fr.

D'après l'article 49, l'Etat peut admettre à la retraite les instituteurs ayant 30 ans de service, avec une pension variant de 280 à 400 francs. Actuellement, il y a 177 instituteurs qui touchent en moyenne 314 francs de pension. Si l'on compte 230 instituteurs recevant une pension de 354 francs, les dépenses de l'Etat augmenteront de 31,420 francs.

L'article 55 permet à l'Etat d'allouer des subsides au corps enseignant de certains établissements spéciaux (sourds-muets, aveugles, idiots, etc.) C'est 3,000 fr. à ajouter aux dépenses nouvelles.

Les écoles complémentaires pourront être subventionnées par l'Etat. Il est difficile d'apprécier la dépense qui en résultera, mais il faut l'évaluer à 40,000 fr. au minimum.

C'est donc 771,400 fr. de dépenses totales à ajouter à notre budget. Où trouver l'argent? Nous aurons bientôt là-dessus le rapport de la

Direction cantonale des finances. Nous avons abaissé dernièrement à 15 centimes par kilo le prix du sel, qui se vendait 20 centimes. C'est une recette de 500,000 fr. qui a disparu. Ils étaient donc clairvoyants, les hommes qui se sont opposés vigoureusement à ce soi-disant dégrèvement de l'impôt sur le pauvre, dégrèvement qui ne profite guère qu'aux gros fabricants de fromage.

\* \* \*

Le Synode scolaire cantonal adresse aux autorités fédérales une demande de subvention pour l'école primaire suisse. On sait qu'une motion analogue sera soutenue aux Chambres par M. Curti.

\* \* \*

Sous le nom de « Zähringertuch » la ville de Berne possède une institution qui a pour but de fournir des vêtements aux élèves pauvres des écoles. Dans le courant de l'été dernier, les autorités organisèrent une collecte au moyen d'enveloppes remises aux enfants. Des dons de 1, 2, 5, 10 centimes furent recus avec autant de reconnaissance que les sommes plus fortes de 5 à 10 fr. La recette nette s'est élevée à 3,002 fr. 60, de sorte que le fonds total est aujourd'hui de 5752 fr. 40, destinés à fournir de bons vêtements aux 1000 enfants indigents de la ville de Berne.

Voici comment le *Nouvelliste vaudois* a présenté la chose à ses lecteurs :

« Berne possède de magnifiques tapisseries, ayant appartenu à Charles-le-Téméraire et qui furent enlevées à celui-ci à la bataille de Grandson. Ces tapisseries, déposées au Musée historique, ont besoin de réparations et, comme il n'existe aucun crédit pour cet objet, les divers comités de la fête séculaire de l'année dernière ont résolu de demander au gouvernement la permission de faire une collecte volontaire dans les écoles de la ville. Cette autorisation ayant été accordée, chaque enfant reçut une circulaire expliquant le but de la collecte et une petite enveloppe dans laquelle les parents pouvaient déposer leur offrande. Dans un seul collège de la ville, cette collecte a rapporté passé 300 francs. »

H. GOBAT.

---

*Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1892.*

La commission consultative cantonale pour l'enseignement primaire a été réunie à Neuchâtel dans la salle du Grand Conseil, les 7 et 8 décembre, et s'est occupée d'un grand nombre de questions concernant l'école primaire : méthode de dessin; solfège; gymnastique pour garçons et jeunes filles; manuel de géographie; méthode d'écriture; matériel scolaire; interprétation de divers articles de la loi sur l'enseignement primaire, etc. La plupart de ces objets ont été renvoyés à l'étude de sous-commissions, qui devront présenter leurs rapports dans une session qui aura lieu en février 1893.

On voit que nous avons du « pain sur la planche », comme on dit, et

qu'on travaille ferme dans notre canton. Nous reviendrons sur ces différentes questions, lorsque des décisions définitives auront été prises par la commission cantonale.

Le corps enseignant primaire sera prochainement réuni en conférences officielles dans les districts pour discuter les deux questions suivantes :

I. — En présence des dispositions de la loi et afin de tenir compte des conditions locales où se trouvent nos populations urbaines et rurales, comment le programme général doit-il être interprété dans l'enseignement de ses branches principales ?

Dans quelle mesure l'enseignement agricole pourrait-il être introduit dans le programme des écoles rurales ?

Y aurait-il avantage pour nos écoles primaires à spécialiser l'enseignement d'autres branches que celles du chant, du dessin et de la gymnastique ?

II. — Comment l'école complémentaire pour les jeunes filles devrait-elle être organisée ?

Ces questions sont très actuelles et intéressantes. Notre corps enseignant les étudiera avec plaisir, sans nul doute, et proposera des solutions conformes au bon sens pratique et pédagogique.

Inutile de les commenter maintenant; nous attendrons de voir comment elles seront envisagées dans les différentes conférences de district.

La question de l'augmentation des traitements des instituteurs et des institutrices fait son chemin; la plupart des commissions scolaires et des autorités communales consultées se sont prononcées en principe pour une augmentation qui nous paraît absolument nécessaire, surtout en faveur des institutrices, dont le traitement initial de fr. 900 est vraiment trop réduit.

Un industriel neuchâtelois, M. Huguenin, de Cormondrèche, a construit dernièrement une table d'école très bien comprise; le constructeur a pris un brevet fédéral pour son invention, qui est appelée à un réel succès.

Ajoutons pour terminer cette première chronique neuchâteloise que l'on compte actuellement *douze bâtiments scolaires en construction* dans le canton de Neuchâtel. Ce chiffre est éloquent et se passe de commentaires.

LATOUR, insp.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**CONFÉDÉRATION SUISSE. — La gratuité du matériel scolaire.** — Nos lecteurs se rappellent que, dans la dernière session des Chambres fédérales, le 20 juin 1892, M. le conseiller national Curti et un certain nombre de ses collègues ont annoncé une motion relative à l'art. 27 de la Constitution fédérale. Elle tend à demander l'application et le développement de cet article dans le sens d'une subvention fédé-

rale permettant de décréter pour toute la Suisse la gratuité du matériel scolaire destiné à l'enseignement primaire.

Les journaux politiques qui passent pour refléter plus ou moins officieusement la pensée du Conseil fédéral annoncent que cette haute autorité ne se prononcera ni pour ni contre cette demande. Cependant ils croient pouvoir affirmer que la majorité du Conseil fédéral est hostile à la motion.

**Exposition nationale suisse.** — Le projet d'organiser à Genève, pour 1896, une grande Exposition suisse, rencontre faveur parmi les intéressés.

Dans la séance de la commission intercantonale qui a été tenue à Berne, le 22 décembre 1892, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Deucher, l'adhésion des représentants de tous les cantons producteurs de la Suisse a été unanime.

L'Ecole n'a pas été oubliée dans ce réjouissant concert de bonnes volontés.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, a dit: « Il faut que la prochaine Exposition soit complète, que les beaux-arts et l'Ecole y soient l'objet d'une sollicitude spéciale. A Zurich, on a créé des statistiques sérieuses, qu'il importe de compléter. »

Souhaitons heureuse réussite à cette entreprise vraiment nationale, qui aura pour effet de créer un lien plus étroit de solidarité entre la Suisse française et la Suisse allemande.

**VAUD ET GENÈVE. — La vue dans les écoles.** — L'enquête faite par M. le Dr Eperon, de Lausanne, sur « l'état des yeux dans les écoles » a donné les résultats suivants, consignés dans une intéressante brochure que l'auteur vient de publier à ce sujet.

Sur 3000 enfants des écoles de Lausanne et de Cossonay, le quart présentent des anomalies de la vision. Dans les écoles primaires, il y a 6 % de myopes (les filles 6,3 %, les garçons 5,4 %); au Collège cantonal 15 %; à l'Ecole industrielle 13,5 %; à l'Ecole supérieure des filles 10 %; à l'école secondaire de Cossonay 2,6 %.

La myopie est moins fréquente chez les élèves de race romande que chez ceux de race allemande, plus fréquente chez les filles que chez les garçons. Dans 60 % des cas, elle est due à l'hérédité, dans un grand nombre au travail scolaire et aux conditions dans lesquelles il s'accomplit.

M. le Dr Eperon pense que le nombre des écoliers myopes pourrait être réduit si l'on perfectionnait encore l'outillage scolaire, surtout le mobilier et les manuels, si l'on adoptait l'écriture droite et si l'on surveillait les élèves atteints d'anomalies visuelles.

Nous croyons savoir qu'une enquête analogue a été dressée dans les écoles de Genève par M. le Dr Sulzer, médecin aliéniste, et qu'elle a donné lieu à un intéressant rapport déposé par l'auteur au Département de l'instruction publique.

Nous aurons, à bref délai, l'occasion d'y revenir.

**FRANCE — Une Société sténographique.** — Il s'est fondé dernièrement à Paris une *Société française d'enseignement* dans le but de propager

l'écriture sténographique comme moyen scolaire. En voici le programme :

« La société a pour but le développement de l'instruction en général par la vulgarisation de la sténographie.

Elle assure le concours de ses membres comme professeurs gratuits aux écoles normales, aux établissements universitaires ou aux associations enseignantes. Elle organise des concours entre les élèves sans distinction de méthodes au point de vue de la vitesse et des applications de la sténographie aux programmes des études. Elle fournit des livres et des objets d'enseignement aux bibliothèques pédagogiques et aux musées scolaires.

Elle forme par ces divers moyens :

1<sup>o</sup> Des instituteurs sténographes pouvant trouver dans l'écriture phonétique un auxiliaire utile à l'étude de la langue et de l'orthographe;

2<sup>o</sup> Des sténographes praticiens dont les services peuvent être utilisés notamment pour la correspondance commerciale, dans les administrations, les tribunaux, l'armée. »

L'assemblée du 27 octobre dernier, à la suite de laquelle les résolutions ci-dessus ont été prises, a constitué son bureau.

M. A. Mézières, de l'Académie française, a été nommé président d'honneur et M. David, inspecteur primaire, à Arras, président effectif.

Dans son discours d'ouverture M. David a annoncé qu'il allait se mettre à la rédaction d'un livre de lecture courante en sténographie et d'une méthode pour l'enseignement simultané de la lecture et de la sténographie.

L. M.

**ETATS-UNIS.—Heureux instituteurs!** — Dans la ville de Columbus, les instituteurs des écoles élémentaires recevaient jusqu'ici un traitement annuel de 1000 dollars (5170 francs). Ce traitement a été considéré comme trop modeste, en regard surtout des émoluments élevés attribués aux professeurs des établissements d'instruction supérieure.

Les conséquences s'en firent peu à peu sentir, non-seulement par le manque d'instituteurs capables, mais aussi par ce fait que les maîtres des écoles élémentaires envisageaient leurs situations comme une pierre d'attente et s'élevaient le plus promptement possible à des postes mieux rémunérés.

En effet, un instituteur élémentaire d'une bonne culture parvient facilement à être théologien, politicien.

Mais l'Américain est assez sage pour constater que des changements de maîtres trop fréquents sont préjudiciables à une école.

Il apprécie la haute valeur d'une bonne école élémentaire et la place au-dessus des établissements d'instruction supérieure dans l'intérêt de l'instruction générale du peuple.

Il n'importe guère à la nation qu'un employé vende des marchandises dans un magasin, mais l'instituteur primaire tient entre ses mains les destinées futures de générations tout entières.

Pour toutes ces considérations, le Conseil scolaire de Columbus a

augmenté de 50 % le traitement de ses maîtres élémentaires après 10 ans de services, et la bourgeoisie a ratifié cette augmentation.

Quand la fortune sourira-t-elle de la même manière aux instituteurs suisses ?

## BIBLIOGRAPHIE

**Livre de lecture à l'usage des écoles primaires de la Suisse romande** (*degré intermédiaire*) par A. GAVARD, professeur (Genève 1893, ALIOTH, éditeur), 280 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Voilà un fort bon livre, que nous ne saurions trop recommander à tous les instituteurs chargés de diriger un degré intermédiaire. Comme l'auteur le dit lui-même dans son avant-propos, l'ouvrage se compose de deux parties.

La première comprend la description d'animaux, appartenant aux cinq grandes classes de vertébrés et de quelques invertébrés, ainsi que des représentants les plus utiles ou les plus curieux du règne végétal. Puis viennent des notions sommaires, mais indispensables, sur les pierres, les minéraux combustibles et de construction, les métaux et le sel.

La seconde partie est surtout narrative et littéraire. L'homme y est envisagé dans sa sphère morale et intime, aussi bien que dans son activité matérielle et sociale. Des récits de géographie et de voyages, des biographies et narrations historiques, des contes en prose, des fables et poésies diverses, empruntés aux bons auteurs ou arrangés d'après eux, voilà de quoi varier les leçons et les marquer d'un caractère nettement éducatif, tout en les faisant servir à la lecture expressive et à la récitation.

Les morceaux de lecture sont simples, bien choisis et illustrés d'un grand nombre d'excellentes gravures. Destiné à être lu, non à la suite, mais suivant les besoins du moment, ce livre offre une énorme variété de sujets et devient, par ce fait, un complément utile et fort précieux des leçons de langue ainsi que de toutes les branches littéraires. Une exécution typographique parfaite ajoute encore au charme et à l'attrait qu'il exercera sur l'esprit de nos jeunes élèves.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Genève l'ayant adopté pour nos écoles primaires, il nous reste à souhaiter bien vivement que les différents cantons romands imitent cet exemple.

Louis FAVRE.

---

**Erratum :** N° 23 de l'*Educateur*, page 362, ligne 25, au lieu de : comme elle a fait aussi la distinction, lire : comme elle a fait aussi *de* la distinction....

---

## PARTIE PRATIQUE

### INTRODUCTION

Dans le rapport sur la marche de l'*Educateur*, présenté au congrès de la Chaux-de-Fonds par M. E. Clerc, directeur du journal, nous lisons ce qui suit :

« La partie pratique (exercices scolaires) fera toujours l'objet de discussions et de maintes réclamations, tant qu'on ne sera pas d'accord sur le but. Les uns veulent y trouver des dictées orthographiques, des sujets de composition, des problèmes d'arithmétique qui les dispensent de toute préparation de leurs leçons. C'est le petit nombre, je le veux bien, et c'est heureux, car c'est une espèce qu'il ne faut pas propager. D'autres demandent une suite de leçons telle qu'au bout d'un an ou deux ils aient un programme d'enseignement ; c'est difficile, car le programme qui convient dans un canton ne convient pas dans un autre. D'autres enfin désirent avoir des modèles de leçons qu'ils puissent utiliser pour d'autres leçons de la même branche. Ils n'ont pas tort, et là sans doute est l'avenir, à la condition que ces modèles mêmes acceptent la critique, et que l'on fasse ainsi de l'enseignement normal mutuel. Le danger de ce système, ce serait peut-être de mécaniser l'enseignement, de le stériliser, car une leçon ne vaudra jamais que ce que le maître y dépensera de vie, d'entrain, d'esprit de conversation, ce qu'il y mettra de lui-même, le tout approprié à ses élèves. »

On ne saurait mieux dire. La tâche, en effet, n'est pas facile. Cependant l'*Educateur* continuera son œuvre et, sans avoir la prétention de contenter tout le monde, il fera son possible pour être utile à ses lecteurs. En s'occupant des questions qui surgissent à chaque pas dans la pratique de l'enseignement, il cherchera à intéresser les instituteurs et les institutrices des trois degrés : élémentaire, primaire et secondaire. Mais, pour atteindre le but, il faut que chacun paie de sa personne. Cette partie de notre journal ne méritera son nom et ne pourra rendre des services appréciables que si elle est assurée de la collaboration assidue des membres du corps enseignant ; elle ne vaudra que ce que les sociétaires eux-mêmes la feront valoir. Sans doute, le champ est vaste et fécond, mais il deviendrait bientôt stérile si les ouvriers n'étaient pas en nombre suffisant pour le cultiver. Nous faisons donc appel à la bonne volonté de tous nos collègues ; nous comptons sur leur zèle et leur dévouement. Nous comptons aussi sur l'esprit de solidarité qui caractérise les membres de notre Société pédagogique.

C'est avec la plus grande bienveillance et un vif intérêt que nous accueillerons les travaux qui nous seront adressés. Nous espérons sur-

tout obtenir le concours d'un grand nombre de collaboratrices, car certaines questions scolaires, actuellement à l'ordre du jour, ne sauraient être traitées avec compétence que par une plume féminine. Nous sommes certains, d'ailleurs, que tous, instituteurs et institutrices, seront reconnaissants envers ceux et celles qui auront bien voulu mettre leur expérience ou leur initiative au service de la communauté.

J. CHARREY.

Adresser à M. **J. Charrey**, à *Carouge*, tout ce qui concerne la partie pratique, sauf les communications relatives aux mathématiques qui doivent être envoyées à M. **A. Yersin**, route de la Cluse, à *Plainpalais*.

### Exercices scolaires

#### I. LANGUE FRANÇAISE. — *Cours inférieur*

##### LE MATIN. (DICTÉE)

La mère<sup>1</sup> éveille ses<sup>2</sup> petits enfants et<sup>3</sup> prépare le déjeuner. Le père<sup>4</sup> commence le travail de la journée. Les garçons et les jeunes filles étudient leurs leçons pour l'école. Les grandes sœurs soignent le ménage. La tante<sup>5</sup> répare<sup>6</sup> les vieux habits<sup>7</sup>. Le grand-père fume sa pipe près de la fenêtre. Le domestique et la servante travaillent à l'étable<sup>8</sup> ou<sup>9</sup> au jardin. Le chat guette<sup>10</sup> les moineaux sur les toits<sup>11</sup>.

**Vocabulaire et remarques.** 1. HOMONYMES : *mer*, vaste étendue d'eau salée ; *maire*, premier magistrat d'une commune.

2. SES, pluriel de son, sa ; *ces*, pl. de ce, cette.

3. ET, conjonction, n'a pas de pl. ; *est*, v. être, fait au pl. : sont ; tu es, pl. : v. êtes.

4. HOM. : *paire*, deux choses de même sorte qui sont ensemble : *une paire de bottines* ; chose unique, mais composée de deux pièces : *une paire de ciseaux* ; couple d'animaux : *une paire de bœufs*. *Pair* : égal. Nombre pair, qui peut se diviser exactement par deux. *Perd*, *perds*, du v. perdre.

5. TANTE, sœur du père ou de la mère, femme de l'oncle ; *tente*, pavillon de toile pour se mettre à couvert ; *tenter*, du v. tenter.

6. RÉPARER, raccommoder, refaire.

7. HABIT, vêtement ; tout ce qui sert à couvrir le corps, sauf le linge, le chapeau et la chaussure.

8. ÉTABLE, lieu où l'on renferme les bestiaux ; l'écurie est pour les chevaux, la *bergerie* pour les moutons, la *porcherie* pour les porcs.

9. OU, conj. (sans accent), signifie ou bien ; *où*, adv. (avec un accent grave) marque le lieu, l'endroit.

10. GUETTER : épier pour surprendre ; attendre une occasion favorable.

11. TOIT : couverture d'un bâtiment ; *toi* : pronom personnel, 2<sup>me</sup> pers. du sing. (tu, toi, te).

**Exercice :** Analyser chaque phrase de la dictée d'après l'exemple suivant :

Verbes	Sujets	Compléments directs	Compléments indirects	Compl. de mots
guetter	le chat	les moineaux	sur les toits	—

**Sujet de composition :** MON CHAT. — Son nom. — Son portrait. — Ses qualités. — Ses défauts. — Son utilité. — Ses méfaits. — Sa nourriture.

*Cours moyen.*

### LES ABEILLES. (DICTÉE)

Il y avait<sup>1</sup> une ruche DANS un coin<sup>2</sup> du jardin de mes *tantes*. Un jour, après avoir longtemps *regardé* les abeilles QUI *sortaient* et rentraient, je m'*avisai*<sup>3</sup> de leur<sup>4</sup> donner un coup<sup>5</sup> AVEC mon bonnet, puis je me *sauvai*; mais plusieurs abeilles me poursuivirent et se jetèrent sur mon cou. Je *criai* en courant. Mes *tantes* eurent peur de toucher aux abeilles, ELLES envoyèrent chercher un voisin; PENDANT ce temps, je *souffris* beaucoup. La leçon était bonne; j'avais été l'*agresseur*<sup>6</sup> et je *comprenais* que j'avais *mérité* un châtiment<sup>7</sup>.

**Vocabulaire et remarques.** — 1. Verbe impersonnel, ne s'emploie qu'à la 3<sup>me</sup> pers. du sing.

2. Hom.: *coing*, fruit du cognassier.

3. S'*AVISER DE*: s'imaginer, faire réflexion, avoir l'audace, la témérité de.

4. **LEUR**, devant un verbe, est pronom et ne prend jamais d'*s*.

5. Hom.: *cou* (col), partie du corps qui joint la tête aux épaules; partie longue et étroite d'un vase; *coût*, ce que coûte une chose.

6. **AGRESSEUR**, celui qui attaque le premier (agressif, agression). Les mots qui commencent par *ag* ne prennent qu'un *g*, excepté: agglomération, aggravation, agglutination, et leurs dérivés.

7. **CHÂTIMENT**, punition, peine, correction.

**Exercices.** — Justifier l'orthographe des mots en italique dans la dictée.

Analysier la phrase suivante: Plusieurs abeilles me poursuivirent et se jetèrent sur mon cou.

Expliquer le rôle dans la phrase des mots: DANS, QUI, etc.

### CANEVAS D'UNE LEÇON DE CHOSES

#### LE PAIN

L'agriculteur laboure (quoi? quand?); il sème le grain; il herse; le grain germe; la plante pousse; l'hiver; la neige; le printemps; la tige;

l'épi; le grain; l'été; la moisson; les moissonneurs; les gerbes; le battage (fléau ou batteuse); le vannage (van ou tarare); la paille; le meunier et son moulin; la farine et le son; le boulanger; la pâte; le four. Le pain. — Ne jamais perdre un morceau de pain qui a coûté tant de peines à tant de gens. Si nous en avons trop, nous en donnerons à ceux qui n'en ont pas assez.

**Rédaction.** — Compte rendu écrit de la leçon de choses.

*Cours supérieur*

**LES OISEAUX EN HIVER. (DICTÉE)**

Sitôt que la neige a *recouvert* le sol, j'émette<sup>1</sup> du pain sur ma fenêtre où je vois s'abattre de vieux moineaux, qu'une ancienne habitude a *rendus effrontés*<sup>2</sup> au dernier point. A peine ont-ils *attendu* que ma porte *fût*<sup>3</sup> close<sup>4</sup> pour se jeter sur la nourriture offerte, et, après s'en être *emparés*, la *dévorer* en me tournant le dos. Viennent ensuite les moineaux moins expérimentés, moins accoutumés à mes dons<sup>5</sup> et qui ne se hasardent que par les temps rigoureux. Encore sont-ils gênés, inquiets : ils se pressent, s'étouffent en mangeant, tournant et retournant la tête; leur faim une fois assouvie<sup>6</sup>, ils s'enfuient comme des gens qui se sentiraient la maréchaussée<sup>7</sup> aux trousses<sup>8</sup>. Puis apparaissent<sup>9</sup> des moineaux plus jeunes à qui l'hiver et ma fenêtre *semblent* également *inconnus*. Enfin, arrivent le pinson, la mésange, le charmant rouge-gorge, mal à l'aise loin des buissons bien-aimés.

Hélas ! ces oiseaux ne m'ont *paru* ni touchés, ni *fort* reconnaissants de mes attentions pour eux; mais je me figure<sup>10</sup> que, livrés à leurs ébats<sup>11</sup>, ils me remercient au printemps, par leurs chansons et leur gaieté *continuelles*, d'avoir été le soutien de leur misère passée.

(*Magasin pittoresque*).

**Vocabulaire et remarques.** — 1. Emietter, émettement; mie, miette (petite partie qui tombe du pain quand on le mange ou qu'on le coupe). FIGURÉ : *Ce monde-ci est une grande table où les gens d'esprit font bonne chère; les miettes sont pour les sots* (VOLTAIRE).

2. Les mots qui commencent par *ef* prennent deux *f*, excepté *éfaufiler* et *éfourceau* (voiture à deux roues pour transporter de pesants fardeaux).

3. *Fût*, du v. être. A l'imparf. du subj. la 3<sup>e</sup> pers. du sing. a pour terminaison *t* et la voyelle qui précède est surmontée d'un circonflexe; cependant *hâîr* conserve le tréma: *qu'il hâît*. Hom. : *fût*, bois de fusil, de rabot; corps d'une colonne; tonneau.

4. CLOSE, du v. clore : boucher, terminer, fermer. *Clos*, terrain cultivé et entouré de haies ou de murs. *A huis clos*: sans que le public soit admis. FIG. : bouche close, nuit close, lettre close. *Enclos*, encloître, clôturer (action de terminer). *Closerie* : petite exploitation rurale.

5. **Don** : chose accordée gratuitement à quelqu'un. Les dons de la terre : ses productions; les dons de la fortune : les richesses; les dons de Cérès : le blé, le pain; les dons de Flore, de Bacchus : les fleurs, le vin. Le don des langues. **FIG.** : qualité, avantages naturels, offrande. **Donation** (dona-taire, donateur, donner, donnée, donneur). **Hom.** : *Don* et *dom* : titres d'honneur, en Espagne et en Portugal. (Voir fables de la Fontaine : *Le Cochon, la Chèvre et le Mouton*; *le Cheval et le Loup*). **Don**, fleuve de Russie; **DONC**, conj.; **DONT**, pr. relatif.

6. **ASSOUVIR** : rassasier pleinement, satisfaire.

7. **MARÉCHAUSSÉE** : Corps de gens à cheval qui veillait à la sûreté publique (remplacé en 1790 par la gendarmerie).

8. **AUX TROUSSES** : à la poursuite. Être aux trousses de quelqu'un : ne pas le quitter.

9. Les verbes qui commencent par *ap* prennent deux *p*, excepté : apaiser, apercevoir, apetisser, aplanir, aplatisir, (s')apitoyer, apostasier, apostester, apostiller, apostrophier, apurer (vérifier, régler un compte).

10. **SE FIGURER** : s'imaginer, se représenter. Se figurer, suivi d'un infinitif, ne demande point de préposition: *Il se figure pouvoir réussir* (et non : de pouvoir).

11. **EBATS** : divertissement. Ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel.

**Exercices** : Justifier l'orthographe des mots en italique dans la dictée. — Analyse logique de la première phrase. -- Expliquer le rôle dans la phrase des mots : **LA**, **ME**, etc. — Chercher les homonymes de : temps, faim, fois.

#### CANEVAS D'UNE LEÇON DE CHOSES

#### LES OISEAUX, GARDIENS DE NOS RÉCOLTES

L'homme ne peut détruire tous les insectes ennemis de l'agriculture (*Pourquoi ?*). — Rôle des oiseaux. — Oiseaux utiles, oiseaux nuisibles. — Oiseaux de proie diurnes, malfaisants (*Pourquoi ?*), excepté la buse qui détruit les souris. — Oiseaux de proie nocturnes, utiles auxiliaires ! (sauf le grand-duc); rats, souris, mulots, hennetons, insectes. — Corbeau, grand destructeur de vers blancs. — Coucou, détruit (seul) les chenilles velues. — Petits oiseaux : granivores et insectivores. — Granivores : fruits sauvages, plantes nuisibles; les insectes entrent pour moitié dans le régime alimentaire des granivores. — Les oiseaux granivores font payer un peu leurs services, mais ceux qui sont exclusivement insectivores nous les rendent gratuitement. — Grimpeurs, pics, hirondelles, fauvettes, etc. — Chasse aux insectes : dans l'air, sur terre, sur l'eau, dans les haies, sous les gazons; partout et toujours. — Au siècle dernier, un roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, proscrivit les moineaux parce qu'ils mangeaient ses cerises. Les moineaux disparurent; les chenilles pullulèrent; plus de cerises ni autres fruits. Rappel des proscrits. — Protégeons les oiseaux;

respectons leurs couvées et leurs nids. — Les dénicheurs sont des malfaiteurs.

**Réaction.** — Compte rendu écrit de la leçon de choses.

### Mathématiques élémentaires

#### I. PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

*Nombres entiers.* — Un marchand achète 8 douzaines de verres à 15 centimes la pièce; il compte gagner 480 centimes en les revendant. Mais dans le transport 16 verres s'étant brisés on demande à quel prix il devrait vendre la douzaine pour réaliser le bénéfice sur lequel il avait compté. (Rép. : 288 centimes).

*Fractions décimales.* — Un négociant achète 8 sacs de café pesant brut chacun kilog. 48,5, tare 8 1/4 hectog. Il paye ce café fr. 437,50 les 100 kilog.; le port et les droits lui coûtent en outre fr. 6,50 par 100 kilog. de poids brut. On demande de calculer : 1° la somme totale qu'a dû payer ce négociant; 2° le prix de revient par quintal métrique. (Rép. : 1° fr. 549,65; 2° fr. 144,11).

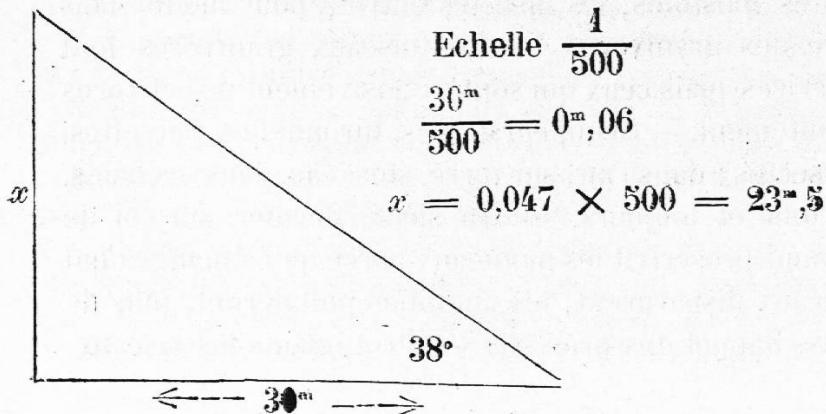
*Fractions ordinaires.* — Quatre associés se partagent un bénéfice : le 1<sup>er</sup> a droit aux  $\frac{7}{20}$ ; le 2<sup>me</sup> reçoit 12288 francs; le 3<sup>me</sup> 8000 francs; le 4<sup>me</sup> 4672 francs. Quelle est la part du 1<sup>er</sup> et quelle fraction du bénéfice est revenue à chacun des trois autres? (Rép. : 13440 francs; au 2<sup>me</sup> les  $\frac{8}{25}$ ; au 3<sup>me</sup> les  $\frac{5}{24}$ ; au 4<sup>me</sup> les  $\frac{73}{600}$ ).

#### II. EXERCICES DE GÉOMÉTRIE

1. Construire un rectangle long de 7 centimètres, large de 6.
2. — un carré de 25 centimètres carrés de surface.
3. — un rectangle qui aura 30 cm<sup>2</sup> de surface et 6 cm. de longueur.
4. Construire un triangle rectangle qui aura 24 cm<sup>2</sup> de surface et 8 cm. à l'un des côtés de l'angle droit.
5. Construire un triangle isocèle de 40 cm<sup>2</sup> de surface et ayant une hauteur d'un dm.
6. Construire un carré équivalent à un rectangle long de 9 cm. et large de 4 cm.

#### RECHERCHE DE LONGUEURS

a) *Par le dessin*



b) *Par les lignes trigonométriques naturelles*

$$\frac{x}{30} = \operatorname{tang} 38^\circ$$

$$\frac{x}{30} = 0,781$$

$$x = 0,781 \times 30 = 23^m,43$$

*Application.* — Calculer la surface d'un pentagone régulier de 7<sup>m</sup> de côté.

$x = \text{APOTHÈME}$

*Par le dessin*

Echelle  $\frac{1}{200}$

$$x = 0^m,024 \times 200 = 4^m,8$$

$$\text{Surf.} = \frac{7 \times 4,8 \times 5}{2} = 84^{\text{mq}}$$

*Par les lignes trig. nat.*

$$\frac{x}{3,5} = \operatorname{tang} 54^\circ$$

$$\frac{x}{3,5} = 1,376$$

$$x = 1,376 \times 3,5 = 4,816$$

$$\text{Surf.} = \frac{7 \times 4,816 \times 5}{2} = 84^{\text{mq}},28$$

### III. QUESTION PROPOSÉE AUX SOCIÉTAIRES

Déterminer dans un triangle le point depuis lequel on voit les trois côtés sous un même angle.

NOTE. — Quand une question proposée aura été prise dans un ouvrage, nous indiquerons en publiant la solution, le nom de l'auteur, lequel, d'ailleurs, dans la plupart des cas, n'aura, pas donné la solution développée.

### IV. LEÇONS D'ALGÈBRE<sup>1</sup> POUR LES JEUNES COMMENCANTS

#### I

1. Une pièce de drap longue de 8 mètres coûte 48 francs. Quel est le prix d'un mètre?

Si on appelle  $x$  le prix du mètre, l'énoncé fournit l'équation

$$8 \times x = 48$$

$$\text{soit } 8x = 48$$

$$\text{ou } x = 6$$

2. Un rectangle a 42 mètres de pourtour; la longueur est le double de la largeur; quelles sont ces deux dimensions?

Si  $x$  représente la largeur, on aura  $2x$  pour la longueur et l'énoncé donne :

$$x + 2x + x + 2x = 42$$

$$\text{en réduisant } 6x = 42$$

$$\text{d'où } x = 7$$

Rép. : La largeur étant 7 la longueur est 14.

1. Nous engageons beaucoup nos lectrices à suivre ces Leçons, qui les conduiront en évitant les grandes difficultés jusqu'à la résolution des équations numériques du 2<sup>e</sup> degré.

3. La somme des trois angles d'un triangle est toujours de  $180^\circ$ . Quels sont les angles d'un triangle dont l'angle  $B$  vaut 2 fois l'angle  $A$  et l'angle  $C$  3 fois l'angle  $B$ ?

$$\begin{array}{l} x \text{ représentant l'angle } A \\ \text{on a } x + 2x + 6x = 180 \\ \text{en réduisant } \quad \quad \quad 9x = 180 \\ \text{ou} \quad \quad \quad \quad \quad x = 20 \\ \text{Rép. : } A = 20^\circ; B = 40^\circ; C = 120^\circ. \end{array}$$

4. Si, à un nombre, on ajoute 18, la somme est 43. Quel est ce nombre? L'énoncé donne l'équation :

$$x + 18 = 43$$

N.-B. — Les termes qui sont à gauche du signe = forment le premier membre de l'équation; le second membre est formé par les termes placés à droite. Les termes d'une équation sont les parties séparées par les signes + ou —.

Si de chacun des membres de l'équation  $x + 18 = 43$  on retranche 18, ce qui ne détruit pas leur égalité, on obtient :

$$\begin{array}{l} x = 43 - 18 \\ \text{d'où } x = 25 \end{array}$$

5. D'un nombre on ôte 17 et l'on trouve 49. Quel est ce nombre?

On pose  $x - 17 = 49$

+ 17 étant ajouté à chaque membre l'équation devient :

$$\begin{array}{l} x = 49 + 17 \\ \text{d'où } x = 66 \end{array}$$

REMARQUE. — *De la résolution des deux équations précédentes on pourra conclure qu'un terme peut passer d'un membre dans l'autre à la condition de changer de signe : s'il a le signe + dans un membre il peut être transposé dans l'autre avec le signe — et vice versa.*

A l'aide de ce qui précède on résoudra facilement, par exemple, l'équation :

$$15x - 43 = 7x + 43$$

Faisant passer les termes en  $x$  dans le 1<sup>er</sup> membre et les termes connus dans le second,

$$\begin{array}{l} \text{on a } 15x - 7x = 43 + 43 \\ \text{en réduisant } \quad \quad \quad 8x = 86 \\ \text{ou} \quad \quad \quad \quad \quad x = 10.5 \end{array}$$

Le commençant pourra s'exercer à résoudre les équations suivantes :

$$1^\circ \quad 8x + 7 - x = 14, \quad \text{rép. 1.}$$

$$2^\circ \quad 11x + 17 = 2x + 35, \quad \text{rép. 2.}$$

$$3^\circ \quad 5x + 13 - 2x = 100 - 20x - 18, \quad \text{rép. 3.}$$